

LIVRAGES METROPOLE

ARRÊTÉ

DU 21 NOV. 2022

Le Président du Département, Métropole,

Au vu de la loi n° 1033 du 27 janvier 2017 approuvant le Plan local d'urbanisme de la commune de Fauroux,

A vu notamment les documents suivants,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes de

N° 0222004036

RESULTS

REMARQUE : Les archives du Plan local d'urbanisme de la commune de Pauzand sont mises à jour au vu des documents

ARTICLE 2. La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Pau et en copie de Languedoc Méditerranée à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Paucaud et au siège de Lingues Métropole, dont on avisera.

Fait à Limoges, siège de Limoges Métropole, le 21 NOV. 2022

Le Pélican

Cellulose 0.1803

Transmitted to the Proficiency by: JJ MOFF, 2022
Published by: JJ MOFF, 2022

Pour le Président
Par délégué
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES

La présente article peut être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Panazol

1 DOCUMENT - Publié le 22 Novembre 2022



ARR_URBA_202200636_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_PANAZOL.pdf
(.pdf, 553,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**